

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Déchets	Communauté de communes de l'Est tourangeau	Référence : 37_D_01	Date : Mars 2011

Voirie durable dans les zones d'activité de la CCET (37)



Photo : site de la CCET



Historique/Contexte	Les zones d'activités économiques de la Communauté de communes de l'Est tourangeau étaient mal entretenues d'où une volonté de reconstruction des zones dégradées dans une démarche de qualité environnementale
Calendrier	Travaux annuels débutés en 2006
Territoire	Ensemble des ZA communales existantes à la date de passation du marché sur le territoire de la CCET, à savoir : -ZA les Brosses 1&2 : Larçay -ZA du May : Azay sur Cher -ZA de la Pidellerie : Véretz -ZA du Champmeslé : La ville aux Dames -ZA du Bois de Plante : La ville aux Dames -ZA des Fougerolles : La Ville aux Dames -ZA de Conneuil : Montlouis/Loire -ZA du Saule Michaud : Montlouis/Loire -ZA des ormeaux - Thuisseau : Montlouis/Loire
Maître d'ouvrage	CCET
Maître d'oeuvre	CCET
Objectifs	-Prise en compte de l'environnement dans les travaux des entreprises de travaux publics et recherche de procédés innovants -Utilisation systématique de produits et techniques durables avec analyse de leur cycle de vie -Tri des déchets de chantier -Diminution du transport -Économie d'énergie -Réduction des coûts
Travaux	1) <u>Utilisation d'un enrobé à basse calories</u> : enrobé de surface , utilisé en couche de roulement. Sa mise en œuvre varie de 60 à 130°C (suivant le produit de l'entreprise), contre 160 °C pour une enrobé classique. 2) <u>Recyclage d'une couche d'enrobé</u> : cette technique consiste à recycler le corps de chaussée en place. Un finisseur couplé à une raboteuse permet de récupérer les matériaux de la chaussée, de les retraiter à l'aide d'émulsion de bitume tandis que le finisseur reconstitue le nouveau tapis 3) <u>Revêtement dépolluant avec le procédé Noxer</u> : le procédé Noxer permet d'éliminer 70 à 90% des gaz pollués (oxydes d'azote) qui



le Grenelle Environnement

	entrent en contact avec l'enrobé. L'utilisation de cette technique représente donc un avantage indéniable pour l'environnement. Le Noxer se compose d'un enrobé très ouvert dans lequel est déposé un coulis de dioxyde de titane.
Difficultés	Définir très précisément, sans ambiguïté et de manière vérifiable les critères de sélections des candidats dans le cadre de la consultation. Risque juridique dans le cadre d'une procédure de dialogue compétitif
Coût de l'opération	1 million d'€ / an sur 6 ans
Financeurs	CCET et Région Centre sur la ZA de Conneuil
Dispositif-cadre	/
Politiques publiques de référence	Recyclage déchets de chantier, économies d'énergie
Évaluation	Extraits du bilan des impact environnementaux du BE Gaïa (sept 2008) 1) <u>Utilisation d'un enrobé à basse calories</u> . Ex : EBT : <ul style="list-style-type: none"> • 50 % d'économie d'énergie, • Réduction des émissions et en particulier, diminution de 50 % des gaz à effet de serre, amélioration du confort de mise en œuvre (température divisée par deux) • Réduction des nuisances pour les riverains • Facilité d'entretien des équipements (moins de salissures) 2) <u>Recyclage d'une couche d'enrobé</u> . Ex : utilisation du Recyclovia : <ul style="list-style-type: none"> • Recyclage des matériaux constitutifs de la chaussée dégradée, limitant l'apport de matériaux naturels (granulats) et évitant la mise en décharge de matériaux usagés. • Réduction substantielle des coûts de transports et des impacts négatifs qu'ils induisent. • Réalisation du tapis à froid: ceci supprime la consommation d'énergie liée à la fabrication des enrobés à chaud classiques. • Atelier de travail unique, compact et rapide (jusqu'à 3.500 m²/jour) limitant la gêne occasionnée aux usagers. 3) <u>Revêtement dépolluant</u> . Ex : procédé Noxer Pas moins de 70 à 90 % des gaz pollués (oxydes d'azote) entrant en contact avec la surface de l'enrobé sont éliminés. De plus, la couleur du coulis peut être choisie : elle permet donc de concevoir des projets urbains particuliers et adaptés pour une meilleure ambiance visuelle
Singularité	Utilisation de la procédure du dialogue compétitif dans la procédure de marché public. Ce mode de dévolution que la CCET a été la 1ère à expérimenter en France (dans le domaine de l'infrastructure) a été adopté pour optimiser au mieux le projet par un dialogue constant et constructif avec les entreprises
Contacts	David Lebourg, directeur technique de la CCET, tel : 02 47 25 55 48



Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher - Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50
------------------	--